

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SERMAMAGNY.**

Séance ordinaire du Mardi 13 Janvier 2009

Convocation du 6 Janvier 2009

L'an deux mil neuf, le 13 Janvier à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRANCOIS Bernard, Maire.

Étaient présents : MM. Bernard FRANCOIS, Serge GREMILLOT, Cyrille CHRIST,
Didier BOURDELEIX, Dominique PRUD'HOMME, Pierre CLAYEUX, Didier MAZZONI,
Jean-Louis ENDERLIN, Didier DAUBIE, Patrick GILBERT
Mmes Mireille LALLEMAND, Julienne EME, Hélène CORIDER, Roberta ROY

Procuration : Mme. Marie-Noëlle ROMARY à M. Serge GREMILLOT

Madame Mireille LALLEMAND a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation de la séance précédente
- 2 - Nomination d'un coordonnateur, de deux agents recenseurs ainsi que d'un agent communal affectés aux opérations de recensement
- 3 - Approbation de la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols
- 4 - Décision modificative
- 5 - Décision modificative
- 6 - Demande de subvention
- 7 - Demandes de subvention

01/09 Objet de la délibération
Approbation de la séance précédente

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire adopte à l'unanimité,

Le Procès-verbal de la séance du 2 DECEMBRE 2008.

02/09 Objet de la délibération

Nomination d'un coordonnateur, de deux agents recenseurs ainsi que d'un agent communal affectés aux opérations de recensement

Compte-tenu que la Commune doit effectuer un recensement de la population, il y a lieu de nommer par arrêté un coordonnateur, deux agents recenseurs ainsi qu'un agent communal affectés aux opérations de recensement prévues en janvier et février 2009.

Monsieur le Maire propose de nommer :

- Monsieur Serge GREMILLOT en tant que coordonnateur
- Monsieur Florian EME et Madame Agnès BARRANGER, en tant qu'agents recenseurs
- Mademoiselle Marina VIZZACCARO en tant qu'agent communal.

Une dotation forfaitaire sera attribuée aux différents acteurs du recensement et sera inscrite au budget communal 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 3 abstentions :

- accepte les propositions de Monsieur le Maire
- autorise le Maire à signer les différents arrêtés de nomination

03/09 Objet de la délibération

Approbation de la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols

VU

- le code de l'urbanisme ;
- la délibération en date du 3 mars 2008 prescrivant la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de Sermamagny pour lui permettre d'accueillir le projet d'intérêt général suivant : la déchetterie communautaire ;
- l'arrêté municipal n° 37/08 en date du 8 août 2008 mettant le projet de révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols à enquête publique.

Après avoir entendu les conclusions du Commissaire Enquêteur ;

- Considérant que les résultats de ladite enquête publique ne nécessitent aucune modification du projet de révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols;
- Considérant que les modalités de la concertation définies dans la délibération de prescription et rappelées ci-après ont été respectées ;
 - Article dans la presse
 - Article dans le bulletin Municipal
 - Explications dans le compte rendu du Conseil Municipal
 - Affichage en Mairie
- Considérant que le projet de révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé, conformément au code de l'Urbanisme :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols tel qu'il est annexé à la présente.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local.

Le Plan d'Occupation des Sols approuvé est tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture.

La présente délibération deviendra exécutoire dans un délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au Plan d'Occupation des Sols ou dans le cas contraire à dater de la prise en compte de ces modifications;
Après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

04/09 Objet de la délibération

Décision modificative

Afin de pouvoir payer les intérêts sur emprunt,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- vote un crédit de 1 130 € au compte 66111 « Intérêts réglés à l'échéance »
à prélever sur le compte 60632 « Fournitures de petit équipement ».

05/09 Objet de la délibération

Décision modificative

Afin de pouvoir payer un titre annulé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- vote un crédit de 120 € au compte 673 « Titres annulés » (exercice antérieur)
à prélever sur le compte 61521 « Entretien de terrains ».

06/09 Objet de la délibération

Demande de subvention

L'Association Malsaucy Nautique Club sollicite une subvention de fonctionnement de 100 € répartie sur deux postes :

- 50 € sur le poste communication, pour réduire le prix de vente des T-shirt de l'association de 1€ par les adhérents.
- 50 € sur le poste déplacement régates, permettant de prendre en charge le déplacement sur la Régate de St-Point (25)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 3 abstentions :

- décide d'attribuer une subvention de 100 € à l'Association Malsaucy Nautique Club
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2009.

07/09 Objet de la délibération

Demande de subvention

L'Association des accidentés de la vie, FNATH, sollicite une subvention de fonctionnement destinée à aider et à poursuivre au mieux leurs actions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour et 1 voix contre :

- Décide d'attribuer une subvention de 100 € à l'Association des accidentés de la vie, FNATH destinée à aider et à poursuivre au mieux leurs actions
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2009.

Sermamagny, le 3 Décembre 2008

Le Maire,

B. FRANCOIS